



## CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 21 Mars 2025

A 20h30

En mairie de Féricy

### Ordre du jour :

- I. Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Délibérations
- II. Affectation du résultat 2024 – Délibérations
- III. Liste des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » - Délibérations
- IV. Fongibilité des crédits en M57 - Délibérations
- V. Approbation du Budget Primitif 2025 – Délibérations
- VI. Tarifs publics 2025 - Délibérations
- VII. Questions diverses

### Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine.

### Absent excusé :

HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à ALLEYRAT Paul

### Absente :

MENET Sophie

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Les élus approuvent le compte-rendu de la séance du 17 Janvier 2025

ROCHER Catherine est désignée secrétaire de séance

Avant de débuter la séance, Monsieur le maire s'assure que chacun a reçu la note de synthèse avec la convocation.

### **I. Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Délibérations**

M. le maire s'assure que chaque élu a bien reçu les données chiffrées de l'exercice 2024.

### **Délibérations n°2025-06 :**

Le CFU est le document commun du service comptable communal et du service financier de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il remplace les 2 documents distincts qu'étaient le Compte Administratif communal et le Compte de Gestion de la DGFIP.

Le CFU 2024 retrace toutes les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'exercice 2024.

#### EN INVESTISSEMENT :

- **Dépenses d'Investissement 2024 :**

|                                                                     |                    |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 041 « Opérations Patrimoniales »                           | 27 844.87€         |
| Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »                       | 49 754.11€         |
| Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »                       | 2 940.00€          |
| Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »                         | 247 811.15€        |
| Chapitre 23 « Immobilisations en cours »                            | 107 243.16€        |
| <b>Soit un total de dépenses d'investissement 2024 à hauteur de</b> | <b>435 593.29€</b> |
  
- **Recettes d'Investissement 2024 :**

|                                                                     |                    |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section »      | 11 509.58€         |
| Chapitre 041 « Opérations Patrimoniales »                           | 27 844.87€         |
| Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »                 | 49 711.74€         |
| Chapitre 13 « Subventions d'investissement »                        | 266 263.18€        |
| Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »                       | 79 871.01€         |
| <b>Soit un total de recettes d'investissement 2024 à hauteur de</b> | <b>435 200.38€</b> |

Ce qui donne un déficit d'investissement pour l'année 2024 de 392.91€

Monsieur le maire informe qu'il convient de prendre en compte les « Restes A Réaliser » 2024 (dépenses et recettes engagées au cours de l'année mais non réglées ou perçues au 31/12/2024) soit un total de 3 885.60€ en dépenses et 27 047€ en recettes ce qui donne un excédent réel 2024 de 22 768.49€.

A ce montant, il faut ajouter le reliquat positif d'investissement reporté soit :

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » 79 957.65€

**D'où un excédent d'investissement global de 79 564.74€**

#### EN FONCTIONNEMENT :

- **Dépenses de Fonctionnement 2024 :**

|                                                                           |                    |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 011 « Charges à caractère général »                              | 157 418.96€        |
| Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »                  | 160 047.15€        |
| Chapitre 014 « Atténuations de produits »                                 | 47 655.36€         |
| Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »           | 11 509.58€         |
| Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »                        | 143 316.59€        |
| Chapitre 66 « Charges financières »                                       | 6 219.60€          |
| Chapitre 68 « Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions » | 5 354.78€          |
| <b>Soit un total de dépenses de fonctionnement 2024 à hauteur de</b>      | <b>531 522.02€</b> |
  
- **Recettes de Fonctionnement 2024**

|                                          |         |
|------------------------------------------|---------|
| Chapitre 013 « Atténuations de charges » | 382.41€ |
|------------------------------------------|---------|

|                                                                      |                    |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses »  | 28 785.47€         |
| Chapitre 73 « Impôts et taxes »                                      | 30 170.60€         |
| Chapitre 731 « Fiscalité directe »                                   | 435 351.00€        |
| Chapitre 74 « Dotations et participations »                          | 89 301.92€         |
| Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »                  | 9 354.71€          |
| Chapitre 77 « Produits spécifiques »                                 | 11 409.58€         |
| <b>Soit un total de recettes de fonctionnement 2024 à hauteur de</b> | <b>604 755.69€</b> |

Ce qui donne un excédent de fonctionnement pour l'année 2024 de 73 233.67€

A ce montant, il faut ajouter le reliquat positif de fonctionnement reporté soit :

|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » | 380 830.64€ |
|-----------------------------------------------------|-------------|

**D'où un excédent de fonctionnement global de 454 064.31€**

Après que Monsieur le maire ait quitté la salle, le conseil, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le CFU 2024.

## **II. Affectation du résultat 2024 – Délibérations**

### **Délibération n°2025-07 :**

Au vu des résultats budgétaires de l'exercice 2024, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus décident d'affecter les excédents 2024 de la manière suivante sur l'exercice 2025 :

- 79 567.74€ au compte de recettes d'investissement R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 454 064.31€ au compte de recettes de fonctionnement R002 « Solde de fonctionnement reporté »

## **III. Liste des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » - Délibérations**

### **Délibération n°2025-08 :**

Le compte 6232 « Fête et cérémonies » dans l'instruction comptable M57 sert à imputer toutes les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Du fait de la grande diversité que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis.

Alors la collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé au conseil de valider, par délibération, la prise en charge au compte 6232 du budget 2025, les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets, boissons et denrées diverses ayant trait aux fêtes et concerts tels que, par exemple : les prestations musicales, les frais liés aux différentes buvettes, les pots d'accueil et cocktails, les colis de Noël ;

- les fleurs, raquettes, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, récompenses ou lors de réceptions officielles ;
- les dépenses concernant les manifestations officielles : vœux du maire, cérémonies officielles (14 juillet, 11 novembre,...) et les inaugurations

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent monsieur le maire à imputer les dépenses énumérées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

#### **IV. Fongibilité des crédits en M57 – Délibérations**

##### **Délibération n°2025-09 :**

Il est rappelé que la nomenclature comptable M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Des mouvements de crédits peuvent être autorisés de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Dans ce cas, l'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa séance de conseil la plus proche.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent monsieur le maire à procéder à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

#### **V. Approbation du Budget Primitif 2025 – Délibérations**

##### **Délibération n°2025-10 :**

Monsieur le maire s'assure que chaque élu a bien reçu les données chiffrées des propositions budgétaires pour 2025 en même temps que la convocation.

Le tableau remis aux élus est un tableau détaillé dans lequel chaque opération est mentionnée tant en dépenses qu'en recettes pour chacune des sections (Fonctionnement et Investissement).

Le Budget Prévisionnel 2025 présenté se décompose ainsi :

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

###### **• Dépenses**

|                                                      |             |
|------------------------------------------------------|-------------|
| - Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »      | 54 960.00€  |
| - Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »      | 53 780.00€  |
| - Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »        | 141 700.00€ |
| - Chapitre 23 « Immobilisations en cours »           | 600 000.00€ |
| - Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » | 5.00€       |

###### **• Recettes**

|                                                                             |            |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|
| - Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » | 79 564.74€ |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|

|                                                                   |             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »       | 279 130.26€ |
| - Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » | 100.00€     |
| - Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »             | 71 250.00€  |
| - Chapitre 13 « Subventions d'investissement »                    | 402 900.00€ |
| - Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »                   | 17 500.00€  |

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### • Dépenses

|                                                                                     |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Chapitre 011 « Charges à caractère général »                                      | 345 234.05€ |
| - Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »                          | 181 350.00€ |
| - Chapitre 014 « Atténuations de produits »                                         | 42 750.00€  |
| - Chapitre 023 « Virement vers la section d'investissement »                        | 279 130.26€ |
| - Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »                   | 100.00€     |
| - Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »                                | 142 800.00€ |
| - Chapitre 66 « Charges financières »                                               | 5 850.00€   |
| - Chapitre 68 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » | 2 250.00€   |

##### • Recettes

|                                                                         |             |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »                   | 454 064.31€ |
| - Chapitre 70 « Produits des services des domaines et ventes diverses » | 21 650.00€  |
| - Chapitre 73 « Impôts et Taxes »                                       | 20 000.00€  |
| - Chapitre 731 « Fiscalité directe »                                    | 431 550.00€ |
| - Chapitre 74 « Dotations et participations »                           | 68 850.00€  |
| - Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »                   | 3 350.00€   |

Le budget proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 850 455€ en investissement et à hauteur de 999 464.31€ en fonctionnement.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil présents et représentés approuvent le budget primitif 2025.

## VI. Tarifs publics 2025 – Délibérations

### Délibération n°2025-11 :

Monsieur le maire rappelle les différents tarifs de vente appliqués par la commune : photocopies, concessions, location de la salle des fêtes, vente de bois, vente de miel, ....

Après délibération et à l'unanimité :

- le prix du stère de bois est revu à la hausse : +5€ soit 55€/stère
- le prix des cartes postales avec enveloppe est revu à la baisse : -50% soit 2€ la carte postale avec enveloppe
- le prix des lots de 4 cartes postales avec enveloppes est revu à la baisse : -50% soit 2.50€ le lot de 4 cartes postales avec enveloppe.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 24 mars 2025.

Tous les autres tarifs demeurent inchangés.

## **VII. Questions diverses**

### **Monsieur le maire informe :**

- Le projet d'agrandissement de la cour de l'école et le projet d'agrandissement et de réhabilitation de la salle polyvalente P. Le Guen avancent.

Monsieur le maire fait circuler les 1ères esquisses et propositions des architectes sur ces 2 projets.

- Des travaux ont eu lieu à l'école, notamment la mise en place d'une VMC devenue indispensable et la pose de thermostats connectés dans les classes de l'étage et dans la bibliothèque.
- Une charte a été signée juste avant le conseil avec l'association « La Colombe des aidants » domiciliée à Héricy. Cette association a pour but d'accompagner les aidants de tous âges en leur procurant écoute, dialogue, soutien, informations, orientation recherche de solutions de répit,....
- Une rencontre a eu lieu avec l'association « Le lendemain » du Châtelet-en-Brie. En partenariat avec les Pompes Funèbres, cette association assiste les familles dans les démarches et les formalités en cas de décès d'un proche. Elle organise le service funéraire et apporte aide et soutien aux familles.
- La commission communale des impôts directs s'est déroulée la semaine dernière en mairie en présence d'une représentante de l'administration fiscale. Le rôle de cette commission porte sur la mise à jour de la valeur locative des biens bâtis et non bâtis devant être opérée à la suite d'un changement : construction nouvelle, addition de construction, changement d'affectation, ...

Certains dossiers ont ainsi pu être mis à jour.

- Des terrains ont été repérés par des gens du voyage accompagnés d'un agent immobilier au bout de la rue de la Fontaine. Une vigilance est donc demandée et une estimation des terrains est à faire pour éventuellement les faire acheter par la commune.

### **Tour de table :**

- Hervé Despots :
  - Nous avons fait reboucher quelques nids de poule par le nouvel employé des services techniques. Le résultat est plutôt satisfaisant. A voir si on reste sur cette formule moins onéreuse que le passage d'une entreprise extérieure.
  - Un diagnostic des arbres dans le parc du Domaine a été réalisé par l'ONF. Nous attendons le retour complet de l'étude mais un arbre très dangereux et prêt à tomber nous a été signalé obligeant la fermeture du parc dans l'attente de son abattage. Les devis sont en cours.
  - Une réunion publique a été provoquée pour le projet de sécurisation de l'entrée de village par la route de Machault. L'étape suivante est l'étude de faisabilité de cette opération de voirie.
  - La réfection du château d'eau par la communauté de communes est en cours de préparation.
  - D'autres travaux sont prévus et sont listés dans le budget.
- Catherine Rocher :
  - Suite à la réunion animation, des décorations pour Pâques sont prévues. Madame Rocher demande l'autorisation d'effectuer des travaux de découpe de bois dans l'atelier des services techniques. L'autorisation lui est donnée en restant vigilant au matériel et outils situés dans l'atelier et sous la supervision d'un bénévole bois de la commune.

- Suite à la réunion avec l'association foncière de remembrement, Madame Rocher informe qu'un travail pour mettre à jour les plans de drainage de la commune va être réalisé courant juin avec l'aide des agriculteurs.
- Catherine Fourgoux informe d'une réunion du syndicat du collège de Vulaines. La situation administrative et surtout financière est très compliquée ; le syndicat travaille à obtenir la subvention indispensable au financement des travaux et qui n'avait pas été finalisée correctement au mandat précédent. Il travaille également à alléger voire supprimer les pénalités demandées par la banque étant donné les retards de paiement engendrés par l'absence de subvention.
- Virginie Garnotel demande si les services du département vont bientôt démarrer l'opération de sécurisation des arbres longeant la D110 car des arbres menacent de tomber. Il lui est précisé qu'effectivement, cette opération est prévue du 31 mars jusqu'au 11 avril.
- Cécile Djordjevic rappelle le nettoyage de Printemps et le concert qui auront lieu le 29 mars.
- Manel Bourges rappelle que l'assemblée générale de l'association objectif Terre 77 aura lieu le 5 avril à 10h dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le Maire,  
Jean-Luc GERMAIN

Le secrétaire de séance  
Catherine ROCHER